Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20261022-CC_2026_168-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 octobre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 16 octobre, s'est réuni en session ordinaire à MONTFORT-SUR-MEU, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Etaient présents : Raymond BLOUET, Chrystel CAULET, Régine LEFEUVRE Jean RONSIN, Joseph THEBAULT, Annie CHEVALIER, Nadège COULON-TRARI, Stéphane GARDETTE, Paul MEURICE, Michel BARBE, Christophe MARTINS, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Maëlle CROSSE, Fabrice DALINO, Delphine DAVID, Frédéric DESSAUGE, Renan PARTHENAY, Valérie PETITHOMME, Thierry TILLARD, Séverine BETHUEL, Yannick FOUVILLE, Anne-Sophie PATRU, Philippe RAMIREZ, Jean-Claude DENIS, Jean-Yves CLOUET, Bruno DUTEIL.

Excusés avec pouvoir : Chrystèle BERTRAND à Michel BARBE, Yannick BRE à Christophe MARTINS, Candide RICHOUX à Frédéric DESSAUGE, Brigitte BERREE à Jean-Yves CLOUET

Absente : Delphine MONTREUIL

La séance est ouverte à 20h00.
Chrystel CAULET est élue secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 27
Pouvoirs : 4
Votants : 31
Quorum : 17

Séance levée à : 22h15

PETITE ENFANCE –SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « CELIA » - DESIGNATION DES ADMINISTRATEURS REPRESENTANTS DE MONTFORT COMMUNAUTE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° Délibération CC/2026/168

EXPOSE DES MOTIFS

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20261022-CC_2026_168-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Il a été fait le choix par Montfort Communauté de créer avec les communes de Talensac, La Nouaye, Breteil, Pleumeleuc, Montfort sur Meu, Bédée, Saint-Gonlay et Iffendic, une Société Publique Locale (SPL), définie à l'article L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales.

Cette SPL aura notamment pour objet d'assurer la gestion de structures d'accueil de la petite enfance, ainsi que divers services et animations à destination de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Dans ce cadre, le Conseil communautaire a approuvé par la délibération n°CC_2026_167 en date du 22 octobre 2026, la création de la Société Publique Locale dénommée « Célia », ses statuts et le règlement de son assemblée spéciale, ainsi que le montant de sa participation au capital.

Conformément aux statuts de la société publique locale approuvés, Montfort Communauté dispose de 10 représentants au conseil d'administration, qu'il convient de désigner.

Il convient également de désigner un représentant de Montfort Communauté aux assemblées générales de la SPL.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1531-1, les articles L. 1521-1 et suivants et l'article L. 1524-5 ;

Vu le Code de commerce ;

Vu la délibération n° CC_2026_167 du Conseil communautaire en date du 22 octobre. 2026 approuvant la création de la SPL « Célia »,

Vu les statuts de la SPL ;

Après avoir entendu le rapport ;

Considérant les réponses obtenues à la suite de l'appel à candidatures pour la désignation de représentants au sein du conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Christophe MARTINS, Thierry TILLARD, Yannick FOUVILLE, Joseph THEBAULT, Régine LEFEUVRE, Bruno DUTEIL, Nadège COULON TRARI, Annie CHEVALIER, Chrystèle BERTRAND, Candide RICHOUX, ne participant pas au vote) :

-approuve la désignation, en son sein, de 10 représentants au conseil d'administration de la SPL, à savoir :

- Christophe MARTINS,

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20261022-CC_2026_168-DE

- Chrystèle BERTRAND,
- Thierry TILLARD,
- Yannick FOUVILLE,
- Joseph THEBAULT,
- Régine LEFEUVRE,
- Bruno DUTEIL,
- Nadège COULON TRARI
- Candide RICHOUX
- Annie CHEVALIER

-approuve la désignation, en son sein, d'un représentant aux assemblées générales de la SPL, à savoir Christophe MARTINS

-autorise les représentants ainsi désignés à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourraient leur être confiées au sein de la société publique locale (présidence du CA avec le cas échéant direction générale, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions, etc.).

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

La secrétaire de séance

MONTFORT COMMUNAUTÉ
ILLE-ET-VILAINE

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20261022-CC_2026_168-DE

